AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-8-69 957742

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément N° 4 au Bulletin N° 107 — 22 AOUT 1969

AVERTISSEMENTS - ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les conditions climatiques actuelles sont moins favorables à ce ravageur. Toutefois, une activité importante des papillons a pu être observée durant la dernière période chaude qui s'est terminée le 15 Août et des pontes nombreuses ont été déposées. On doit donc s'attendre à de nouvelles pénétrations à partir du début de la semaine prochaine.

La protection des fruits doit donc rester parfaite, notamment dans les vergers où des dégâts dus au premier vol ont été observés.

Le traitement conseillé dans notre Bulletin du 7 Août arrive en fin d'efficacité. En conséquence, il est conseillé d'effectuer une nouvelle application au début de la semaine prochaine. Dans les vergers où le traitement conseillé dans ce Bulletin a été renouvelé par suite des lessivages par les pluies, la nouvelle application pourra être reculée jusqu'à la fin de la semaine prochaine ou tout au début de la semaine suivante.

Il est nécessaire de tenir compte des délais d'emploi des insecticides en respectant la législation qui a été précisée dans notre Bulletin Technique N°105 de Juin 1969.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Des contaminations tardives sont toujours à craindre dans les vergers où la présence de taches a été observée. Il est donc conseillé d'ajouter un produit fongicide à la bouillie destinée à combattre le Carpocapse.

INFORMATIONS - ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

Les premières larves de la seconde génération ont été observées depuis quelques jours. En conséquence, un traitement devra être exécuté durant la semaine du 25 au 30 Août. Un deuxième traitement devra être effectué au cours de la semaine du 8 au 13 Septembre.

La pulvérisation devra être particulièrement soignée afin que les branches et les troncs soient bien couverts.

On pourra utiliser soit un OLEOPARATHION, soit un PARATHION émulsion, à la dose de 25 g de matière active par hectolitre.

Ces traitements sont obligatoires dans toutes les communes faisant partie de la zone contaminée et de la zone de protection qui ont été définies par l'arrêté ministériel du 4 Novembre 1958. Les exploitants de pépinières et d'établissements d'horticulture, de vergers commerciaux, de vergers d'amateurs, sont tenus de les effectuer. Ces traitements sont notifiés aux Maires des communes intéressées.

P./93

.../...

POMMES DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les pluies de la fin du mois de Juillet et celles du milieu du mois d'Août ont pu être à l'origine de l'apparition de taches dans les cultures tardives encore en végétation.

Afin d'éviter une contamination des tubercules à partir de ces taches, il est conseillé de procéder au défanage dans toutes les cultures où la maladie a été constatée. Dans les cultures tardives indemnes de la maladie, le défanage devra intervenir dès l'apparition des premières taches.

CULTURES OLEAGINEUSES

DESINFECTION DES SEMENCES DE COLZA

Différents ennemis peuvent détruire les semis de colza, notamment les champignons responsables de la "fonte des semis" et les altises qui rongent les feuilles dès la levée.

La désinfection des semences avec des produits fongicides et insecticides ou des produits mixtes permet d'éviter ces attaques en protégeant les jeunes plantules pendant la période où elles sont le plus sensibles. Les fongicides les plus utilisés contre la "fonte des semis" sont ceux à base de THIRAME ou T.M.T.D., de MANEBE, d'OXYQUINOLEATE de cuivre, d'ORGANO-MERCURIQUE.

Parmi les insecticides c'est le LINDANE qu'il convient d'utiliser. Il faut choisir des poudres ayant une haute teneur en matière active et il est nécessaire d'employer 30 à 40 g de LINDANE par kilo de semences. Celles-ci seront enrobées auparavant avec un peu d'huile végétale à raison d'une cuillerée à café pour 2 kgs de semences.

Généralement les étiquettes portées par les sacs indiquent si un traitement a été réalisé. Cela permet d'éviter de les traiter deux fois avec un même produit.

Les Contrôleurs chargé des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS